PRO, infinitives sujets et contrôle hétérogène

Anne Dagnac*

Nous défendons ici l'hypothèse qu'en français le PRO des infinitives sujets n'est pas un pronom. En effet, il ne dispose généralement pas d'une interprétation générique libre ni d'une interprétation contextuelle libre. Il pourrait être soumis en parallèle à un contrôle sémantique et à un contrôle logophorique au sens de Dagnac (2002).

We argue that PRO in French infinitival subject clauses is not a pronoun, in that it generally lacks both a free generic interpretation and a free contextual third person interpretation. However, it could still be subject both to semantic and logophoric control in the sense of Dagnac (2002).

^{*} Université Toulouse-Le Mirail et ERSS (UMR 5610).

Dans Dagnac (2002), je constatais qu'il existe des différences notables dans les latitudes d'interprétation de PRO selon le rattachement de l'infinitive complément où il apparaît, et je proposais des hypothèses sur le contrôle de PRO, qui laissaient de côté celui des infinitives sujets (désormais INF°). En effet, m'appuyant sur Bouchard (1985), je considérais implicitement que PRO dans INF° se rapprochait des pronoms et qu'il échappait donc au cadre du contrôle proprement dit, tel qu'il apparaît dans les infinitives arguments et modifieurs. Les choses me semblent aujourd'hui moins tranchées, et je voudrais montrer ici que, au moins pour le français, la place du PRO des infinitives sujets dans une théorie générale de la coréférence reste en fait une question ouverte. Pour trancher, il faudra mener une étude beaucoup plus minutieuse qu'il n'en existe encore des interprétations possibles de PRO selon les contextes. Je voudrais ici poser les premières bases d'une telle étude. Après avoir rappelé mon cadre d'analyse (section 1), j'écarterai de l'étude certaines constructions (section 2) et je montrerai comment les divers principes isolés dans Dagnac (2002) pourraient entrer en jeu dans l'interprétation du PRO des infinitives sujets.

1. Précisions sur le cadre d'analyse

J'utiliserai ici le terme PRO sans préjuger de son statut exact. Beaucoup d'encre a coulé sur le sujet, essentiellement pour rendre compte de sa distribution, de sa spécificité et de la manière dont il peut s'intégrer dans une théorie du liage et du gouvernement. Son statut est encore débattu dans le cadre du minimalisme (cf. entre autres Chomsky 1995, Boškovic 1997, Manzini & Roussou 2000, Martin 2001). Je ne me prononcerai pas ici sur ces points, notamment, sur le niveau où il est *in fine* interprété, son (ses) éventuel(s) déplacement(s), la justification de son statut particulier (en termes de gouvernement, de cas zéro, de traits, etc.). Tous ces points, pour importants qu'ils soient, me semblent désormais, au moins pour le français, être tributaires de données empiriques plus détaillées que par le passé, notamment sur ses possibilités d'interprétation. Cela seul permettra, a posteriori, de préciser correctement la place particulière de PRO dans une théorie de la coréférence.

Je désigne donc ici par PRO un élément sans réalisation phonétique, mais doté d'une interprétation sémantique, qui occupe la position de sujet des propositions infinitives « complétives » du français. Ces infinitives « à sujet vide » peuvent occuper diverses fonctions. Seules seront ici envisagées celles qui occupent une fonction sujet, argument, ou certaines fonctions « circonstancielles ». Dans ce dernier cas, j'ai montré (Dagnac 2002) que PRO n'a pas le même type d'interprétation selon le rattachement exact de la « circonstancielle » (argument vs modifieur).

Ainsi, le PRO des infinitives temporelles se comporte généralement comme une anaphore : son antécédent doit être dans P, unique, local et doit le c-

Cahiers de Grammaire 30 (2006)

105

commander ; PRO n'admet qu'une interprétation de variable liée. Le PRO des infinitives causales se comporte comme une anaphore, à une (importante) nuance près : il n'a pas à être c-commandé par son antécédent. Les causales s'alignent donc sur les infinitives arguments (cf. Bouchard, 1985). Enfin, suivant là encore Bouchard (1985)¹, j'avançais que le PRO des infinitives sujets semble se comporter comme un pronom : il n'a pas nécessairement d'antécédent dans P, il admet des « split-antecedents », s'il a un antécédent, celui-ci n'a pas à être local, ni à le c-commander, et enfin il admet une interprétation de variable liée comme de covaluation².

A partir de ces constatations et de certaines autres propriétés des infinitives concernées, je proposais l'hypothèse suivante :

Hypothèse: L'interprétation de PRO n'est pas un processus uniforme: il dépend du lieu d'attachement de l'infinitive. Selon ce rattachement, c'est la règle 1 ou la règle 2 qui s'applique:

Règle 1 : lorsque la proposition infinitive apparaît dans la grille du prédicat de sa matrice, le contrôle de PRO est sémantique. Le contrôleur obéit à une contrainte sémantique : c'est un argument du verbe recteur associé à un rôle thématique particulier³ spécifié en lexique.

Règle 2: lorsque l'infinitive n'appartient pas à la grille argumentale du V recteur, le contrôle est syntaxique. Le contrôleur est alors soumis à une contrainte de type syntaxique: il doit c-commander PRO.

Le comportement disparate de PRO dans les diverses circonstancielles s'expliquait ainsi par leur différence de rattachement, justifiable par des principes indépendants. Enfin, pour expliquer certaines exceptions à la contrainte de c-commande de PRO dans les infinitives circonstancielles, une possibilité de dernier recours était avancée :

Règle 3 : une violation de la contrainte de c-commande peut avoir lieu lorsqu'aucun contrôleur compatible n'est disponible : le contrôle est alors logophorique.

Cette dernière proposition prédit que ces cas de violation sont relativement rares, se rencontrent seulement lorsqu'aucun contrôleur syntaxique adapté n'est disponible, et sont favorisés par des contextes particuliers (1ère et 2ème

Son second membre peut signifier *Luc [pense que Paul gagnera]*: dans ce cas, le pronom IL covalue avec Paul, l'identité du sujet de « gagnera » est rigidement préservée dans le second VP (identité stricte). Mais elle peut également signifier: *Luc [pense que Luc gagnera]*. Dans ce cas-là, IL fonctionne comme une variable liée, dont l'identité est indexée sur le sujet de « pense » (identité lâche).

Cf. aussi Manzini (1983: 424): « A PRO in a subject sentence (co)refers freely. »

Cf. notamment Grodzinsky & Reinhart (1993), Bouchard (1985). Avec un pronom, (i) est ambiguë :

⁽i) Paul pense qu'il gagnera et Luc aussi

La forme directe ou indirecte de l'argument n'est donc pas pertinente.

personne, contextes impersonnels, conflits humain / non humain, type de discours, etc.)⁴.

Ces hypothèses intermédiaires permettent de représenter les différences de contraintes qui pèsent sur les PRO des infinitives arguments (obligatoires ou facultatifs) et celui des infinitives modifieurs (temporelles, essentiellement)⁵. Elles montrent également de façon explicite que l'interprétation de PRO est soumise à des conditions de localité. Mais elles ne rendent pas compte du comportement de PRO dans les infinitives sujets, qui restaient hors du champ de l'article. Les sections qui suivent tentent de montrer comment les INF° pourraient s'intégrer dans ce dispositif.

2. Précisions sur les propriétés de PRO dans les infinitives sujets

Dans Dagnac (2002), PRO^{sujet} était présenté ainsi : apparenté à un pronom, il peut avoir un antécédent non-local (cf. 1), ou pas d'antécédent du tout (cf. 2), admet des « split antecedents » (cf. 3), et permet aussi bien une lecture en identité lâche qu'en identité stricte (cf. 4). Par là, il se distinguerait aussi bien de PRO^{modifieur} que de PRO^{argument}. En revanche, il partage avec ce dernier la non-obligation de c-commande de son (éventuel) antécédent.

- (1) Jean; pense [qu'il sera difficile [de PRO; se nourrir]]
- (2) PRO_{arb} garder la tête froide n'est pas toujours facile
- (3) PRO_{i+j} se disputer a rapproché Paul_i de Marie_i
- (4) Jean pense qu'il sera difficile de se nourrir, et Bill aussi
 - → Bill pense qu'il sera difficile de nourrir Jean (identité stricte)
 - → Bill pense qu'il sera difficile de nourrir Bill (identité lâche)

Or, cette présentation me paraît aujourd'hui biaisée. Plus exactement, si elle est valable pour la classe en général, elle ne l'est pas de manière homogène pour toutes les constructions que contient cette classe, ce qui brouille la différence entre les PRO^{sujet} et les PRO^{argument}. Ainsi, l'exemple (2) conduit à considérer que les INF° admettent des PRO arbitraires génériques (désormais

différence entre les PRO^{sujet} et les PRO^{argument}. Ainsi, l'exemple (2) conduit à considérer que les INF° admettent des PRO arbitraires génériques (désormais

Nous avons entrepris de confronter ces hypothèses à un large corpus (9.000 occurrences en cours d'analyse), afin de voir si les données confirment ou invalident nos hypothèses. Les données de Reichler-Beguelin (1995) sur les cas

de « non-contrôle » semblent en être une première confirmation : seuls trois de ses « exemples déviants » sont issus de temporelles, dont deux tirés de copies d'étudiants FLE ; l'un des deux (qu'elle juge d' « acceptabilité médiocre ») a par ailleurs un contrôleur potentiel non-humain. Seule une occurrence (étudiant FLE) est vraiment surprenante à nos yeux, et ne peut être expliquée par nos hypothèses :

 ⁽iii)[La fille qui a coupé mes cheveux] i n'a pas eu de pitié pour mes longues boucles. Après PROi avoir fini son travail, j'ai à peine reconnu mon visage.
 Désormais, les PRO des infinitives sujets, arguments et modifieurs sont

Désormais, les PRO des infinitives sujets, arguments et modifieurs sont respectivement désignés par PRO^{sujet}, PRO^{argument} et PRO^{modifieur}.

 PRO_{arb}), et la propriété « antécédent dans P » est notée [-] pour la classe INF° . Mais :

- certaines INF° n'admettent pas d'interprétation générique de PRO, cf. (5) :
- des INF arguments admettent un PRO générique (cf. 6), alors que la classe est marquée [+] pour la même propriété :
- (5) PRO_i rater ses examens ennuie Marie_i
- (6) Les parents conseillent toujours de PRO_{arb} travailler

Or, dans (2) comme dans (6), l'interprétation de PRO peut s'expliquer de la même manière : il s'agit d'un contrôle par un argument implicite du verbe principal, *pro* objet.

2.1. PRO_{arb} et le contrôle par pro objet

C'est en effet l'analyse que proposent, indépendamment, Gross (1975) pour les structures comme (6) et Epstein (1984) pour celles comme (2)⁶. Considérons les exemples (7-8):

- (7a) [PRO_i partir en vacances] a fait du bien à Marie_i
- (7b) [PRO_{arb} partir en vacances] fait du bien
- (8a) [PRO_i veiller tard] fatigue Marie / a fatigué Marie_i
- (8b) [PRO_{arb} veiller tard] fatigue /*a fatigué

Lorsqu'un objet (affecté par le sujet) est présent dans la matrice, l'interprétation immédiatement disponible pour PRO est celle d'un contrôle par cet objet. Une interprétation générique de PRO est exclue : (7a) ne peut pas signifier « Que les gens partent en vacances a fait du bien à Marie »⁷. Epstein propose donc, pour l'anglais, que les interprétations arbitraires comme celles que l'on trouve en (7b) et (8b), avec un contexte générique, soient en fait des cas de contrôle par un objet implicite, pro^8 , $\frac{9}{2}$. Il s'appuie,

Ses analyses portent sur l'anglais mais ne posent aucun problème de transposition pour le français. Nous adaptons par la suite plusieurs de ses exemples au français.

- (i) Partir en vacances (ensemble) lui a fait du bien.
- = « Que Marie parte en vacances avec x a fait du bien à Marie »
- = « Que nous (eg : ses parents) partions en vacances a fait du bien à Marie » et encore, l'interprétation préférentielle nous semble être celle où x= le locuteur. Ce cas relève des interprétations logophoriques (cf. infra).
- Les contextes génériques favorisant l'apparition de *pro* objet (générique), cela expliquerait d'ailleurs également la contrainte sur le temps du verbe principal

Il nous semble aussi hautement improbable que (7a) puisse recevoir l'interprétation « Que Paul parte en vacances a fait du bien à Marie ». Seules sont envisageables des alternatives comme (i), avec PRO= « Marie + x » ou « nous » :

notamment, sur le fait que PRO_{arb} est impossible dans les structures qui n'admettent pas d'argument interne, cf. (9) :

- (9a) To play baseball is fun for John / *To play baseball is certain for John
- (9b) To play baseball is fun / *To play baseball is certain

Par ailleurs, l'analyse d'Epstein est centrée sur les PRO à interprétation générique, une partie importante de son argumentation consistant à montrer que *pro* peut être interprété comme un quantifieur universel dans ces constructions et doit y être présent. Mais il admet que d'autres cas de contrôle de PRO par *pro* objet – spécifique cette fois – sont possibles, notamment dans des phrases comme (10):

(10) Josh_i said it is fun (for pro_i) to play baseball

Elle nous semble extensible également à des cas de contrôle par *pro* objet « contextuel » ou « logophorique », notamment où il s'interprète comme un « nous », cf. (11) avec une interprétation de pro = « nous » :

- (11a) Jean/Je pense que PRO_i nous séparer serait une erreur pour pro
- (11b) Je suggère à pro de PRO_i nous séparer
- (11c) Jean conseillerait probablement à pro de PRO_i foncer

Cette analyse a par ailleurs des incidences sur les autres propriétés. Une partie des exemples servant à les isoler repose en effet sur des cas de compléments implicites. Ils sont donc invalidés car les propriétés pronominales qu'ils servent habituellement à attribuer à PRO sont en fait celles du *pro* objet qui le contrôle.

Ainsi, (12a), exemple type d'antécédent « à longue distance » correspond en fait à (12b) :

108

pour (8b), qui disparaît dans un contexte permettant au passé composé d'avoir une interprétation non spécifique comme en (i) :

- (i) [PRO_{arb} veiller tard] a toujours fatigué. Grâce a ce nouveau produit dérivé de la cocaïne, on peut désormais se coucher aux aurores et se réveiller frais comme un gardon.
- Chomsky (1995 : 36) semble adopter définitivement cette analyse, qui scelle peut-être, selon lui, la disparition de PRO_{arb} de la théorie. Je ne suis néanmoins pas sûre qu'elle puisse s'appliquer à tous les cas couramment désignés par PRO_{arb}. Il faut, en tout cas, distinguer PRO_{arb} générique de PRO_{arb} « contextuel » ou « logophorique » (sans antécédent dans P), comme en (i), adapté de Bouchard (1985) dans l'une de ses interprétations (celle où lui= Marie) :
 - (i) Lui lire la pièce impressionnera Marie.

- (12a) John_i pense [qu'il sera difficile [de PRO_i se nourrir]]
- (12b) John_i pense [qu'il sera difficile (à *pro_i*) [de PRO_i se nourrir]

Si PRO est coréférent à *pro*, il ne s'agit pas d'un PRO « à longue distance ». C'est l'interprétation de *pro* qui conditionne celle de PRO. Or, *pro* est libre : il peut coréférer à « John » ou à autre chose, ce qui explique la multiplicité d'interprétation de PRO (il peut aussi, par ex., désigner « on » ou « nous » ¹⁰).

Il faut noter que pour ces exemples encore, la différence entre PRO^{sujet} et PRO^{argument} se réduit, puisque des possibilités équivalentes peuvent exister avec PRO^{argument}, comme en (13):

- (13a) Jean; pense que Paul conseillera (à pro;) de PRO; travailler
- (13b) Léo_i en a marre que sa mère/Marie hurle (à *pro_i*) de PRO_i revenir à table

On retrouve les mêmes interprétations de PRO (en fait, de *pro*) qu'en (12). La seule différence est qu'en (13a) l'interprétation par coréférence à Jean, quoique possible en contexte, paraît moins bonne qu'en (12). Mais ceci relève des conditions rendant *pro objet* licite. La question n'est plus d'expliquer quand PRO est « arbitraire » mais quand l'argument de *difficile* ou celui de *conseiller* peut être laissé inexprimé. Et c'est un autre sujet...

De même, (14) est utilisé par Bouchard (1985) pour illustrer la double interprétation coréférentielle de PRO dans les infinitives sujet¹¹ :

- (14) John_i thinks that [it will be difficult [PRO_i to feed himself_i]], and Bill does too. Jean_i pense qu'il sera difficile de PRO_i se nourrir (lui-même_i), et Bill aussi
 - \rightarrow « Bill pense qu'il sera difficile de nourrir Jean » (identité stricte)
 - → « Bill pense qu'il sera difficile de nourrir Bill » (identité lâche)

Mais là encore, ce n'est pas l'interprétation de PRO qui est en jeu, c'est celle de *pro*. En effet, celui-ci étant un pronom, il est susceptible des deux interprétations. PRO, qui lui est coindexé, en a donc deux également. Dans les INF° sujet d'un verbe dont l'argument n'est pas omis, l'ambiguïté de lecture disparaît. En (15), seule la lecture sous identité lâche est possible :

En anglais, le réfléchi est une anaphore de 3^{ème} personne masculin singulier, moins ambiguë que le *se* français. C'est peut-être cette ambiguïté qui rend l'omission de l'argument de *difficile* plus problématique en français avec ce

L'article de Bouchard est en fait ambigu. D'abord, il semble limiter ses analyses aux PRO arbitraires ou à longue distance. Puis, il les étend à tous les PRO non gouvernés par leur antécédent, ce qui, au vu de sa définition du gouvernement, semble concerner tous les PRO^{sujet}. Mais il ne dit pas ce qui explique alors, pour certains de ses exemples, la coréférence obligatoire de PRO et de l'argument direct du V principal : si ces PRO sont des pronominaux, ils devraient être libres de coréférer ou pas à l'argument.

109

Cahiers de Grammaire 30 (2006)

c'est-à-dire que la lecture « que Jean parte en vacances plaît beaucoup à Bill » n'est pas disponible. Les PRO contrôlés par un argument implicite n'ont donc pas les mêmes propriétés de coréférence qu'un pronom¹³.

Dans les discussions sur les propriétés de PRO, les structures où il est manifestement contrôlé par un *pro* objet doivent donc être tout simplement écartées : elles relèvent d'une étude de distribution et d'interprétation de *pro* objet en général. Par ailleurs, pour des raisons de format, les cas résiduels de PRO génériques authentiques seront ici laissés de côté¹⁴.

2.2. « Dans une infinitive sujet, PRO (co)réfère librement »

Si nous ne nions pas que PRO^{sujet} ait des spécificités interprétatives par rapport à PRO^{argument}, il nous semble qu'il ne peut être, en français, assimilé entièrement à un pronom, y compris dans des emplois qui ne mettent en jeu aucun *pro* objet contrôleur. En effet, un pronom (co)réfère librement, c'est-à-dire que, sous réserve de ne pas violer le principe B de la théorie du liage, il peut renvoyer à n'importe quel référent compatible avec ses traits, moyennant des contraintes sémantico-discursives de saillance. Mais ce n'est pas le cas de PRO à interprétation dite libre (ici, en contexte non générique). Ainsi, dans (16),

- (16a) [PRO avoir chanté] a fait plaisir à Marie
- (16b) [PRO partir] paraît souhaitable à Paul (d'après Cadiot, 1990)

PRO peut renvoyer à l'argument, au locuteur, à l'interlocuteur, à un groupe les incluant (par ex. [Paul/Marie + x)], en particulier [Paul/Marie + moi] ou [Paul/Marie + toi]) – mais pas, disons, à "Luc", aussi saillant soit-il dans le contexte, ni à un "eux"(par ex. [Luc + Léa]). Or, PRO contrôlé ne comporte pas de trait marqué (il peut être contrôlé par des éléments masculins, féminins, singuliers, pluriels, de toutes les personnes, et +/- humain), et il existe des PRO arbitraires correspondant à une troisième personne. On ne peut, si l'on veut garder un traitement unitaire de PRO, arguer d'une marque négative pour la 3^{ème} personne. Toute tentative pour rendre compte de

Ce n'est pas à proprement parler une ellipse du VP. Mais cela montre de la même manière que si l'on « recopie » une partie de P, c'est le lien entre PRO et le COI qui est recopié, et non la valeur référentielle de PRO.

En revanche, l'argumentation de Bouchard reste valable pour son exemple (14) Only Bill expects that it will make a strong impression on Marie to read her the play. Ces cas, où il existe au moins une interprétation « libre » de PRO, doivent être clairement circonscrits.

Sur ce point, voir Cinque (1988), même si certains aspects de son analyse sont problématiques, notamment pour le français.

111

PRO^{sujet} devra tenir compte de ce fait¹⁵. Je propose d'appeler « logophoriques » les interprétations non contrôlées qui impliquent les instances de discours ou leur mise en scène, et « contextuelles » les autres.

3. PRO^{sujet}, diversité d'interprétation et principes de contrôle

Pour ce qui est des PRO^{sujet} en contexte spécifique, les premières constatations semblent indiquer que leur interprétation n'est pas un phénomène uniforme. Chacune des « règles » que nous avons isolées dans Dagnac (2002), pourrait ici jouer comme une règle optionnelle en concurrence avec les deux autres. Selon les cas, l'une ou l'autre semble l'emporter, et elles peuvent également, dans certains contextes, s'appliquer parallèlement pour produire plusieurs interprétations.

3.1. Contrôle sémantique (règle 1)

Ainsi, tout se passe comme si en (17), le contrôle était sémantique, PRO étant lié par l'Expérienceur, comme c'est généralement le cas avec les verbes « d'effet psychologique ». Cette solution semble empiriquement adéquate dans un grand nombre de cas, quelles que soient les constructions de V matrice : elle pourrait expliquer les contrôles par un complément du nom lorsque N1 exprime un sentiment éprouvé par son complément (cf 17c). Plus généralement (cf. 18), c'est l'argument affecté (Expérienceur, Thème, Bénéficiaire) du prédicat qui contrôle PRO¹⁶.

Les choses sont en fait plus complexes. Certains contextes liés au temps, au type de discours et à la structure du verbe-matrice (INF° V₁ INF1) pourraient modifier la donne. Ainsi, dans un récit au passé simple, il nous semble qu'en (i) PRO pourrait être contextuel : (i) Partir signifia tout perdre

De même, en (ii), au futur, l'interprétation, a priori logophorique, pourrait être contextuelle en cas d'anticipation du récit sur le destin des personnages :

⁽ii) Partir signifiera tout perdre

Il faudrait, pour ces structures, démêler le rôle et le statut d'éventuels compléments implicites du type *de sa part, pour lui, dans son cas*, et celui des jeux narratifs de focalisation pouvant influer sur le fonctionnement de l'interprétation logophorique.

Cadiot (1990) remarque que c'est la préposition qui, avec certains prédicats, affecte le rôle et assigne un statut argumental au NP, déclenchant ainsi le contrôle obligatoire. Il oppose ainsi deux interprétations de *pour*, dans

⁽i) C'est bien pour Paul de PRO partir en Afrique.

Lorsque *pour* introduit un bénéfactif, Paul contrôle PRO (pour la concurrence avec une interprétation logophorique, voir section 3.2.). En revanche, s'il signifie « de l'avis de Paul », « il n'y a pas contrôle », c'est-à-dire que PRO ne coréfère pas nécessairement à Paul. Dans notre optique, ce fait s'explique aisément. Le bénéfactif fait partie de la grille argumentale du prédicat, et donc est candidat au contrôle sémantique. Le complément « de point de vue » n'est pas un argument, c'est un modifieur de P, et à ce titre il n'intervient pas dans la

- (17a) PRO_i parler en public terrifie Marie_i / PRO_i partir ennuie Paul_i
- (17b) PRO_i faire des gâteaux plaît beaucoup à Marie_i
- (17c) PRO_i rencontrer des gens aiguise la curiosité de Marie_i
- (18a) PRO_i tomber du mur a endommagé le tableau_i
- (18b) Il est difficile à Paul, de PRO, partir (Cadiot, 1990)

3.2. Interprétation logophorique (règle 3)

Dans d'autres cas, PRO n'est pas coréférent à l'argument de la matrice, et a une lecture logophorique. On peut expliquer ceci par l'impossibilité pour la règle 1 de s'appliquer pour cause d'incompatibilité sémantique (cf. 19) ou syntaxique (cf. 20) – la règle 2 étant exclue par l'absence d'élément c-commandant PRO dans son domaine local :

- (19) [PRO déménager à la va-vite] a endommagé le tableau
- (20) [PRO lui lire la pièce] a fait une forte impression sur Marie

Le cas de (19) rejoint les « infractions » à la règle 2 qu'on rencontre avec les circonstancielles, dans la mesure où il met en jeu un contrôleur potentiel non humain et un PRO humain, c'est la « règle » 3 qui s'impose. (20), adapté de Bouchard (1985), peut avoir plusieurs interprétations; mais si *lui* désigne Marie, l'interprétation de PRO exclut Marie en vertu du principe B de la théorie du liage: *lui* ne peut coréférer à un élément qui le c-commande dans son domaine de liage. Marie étant un contrôleur non compatible, la règle 3 s'applique et PRO a une interprétation logophorique. De la même manière, nous expliquons (21) par un recours à la règle 3:

- (21a) PRO se disputer a rapproché Nicolas de François
- (21b) PRO nous disputer a rapproché Nicolas de François
- (21c) PRO nous disputer m'a rapproché de Paul

Dans (21a), la seule interprétation disponible est PRO = « Nicolas + François », à l'exclusion, par exemple, de « Henri + Dominique » ou de « Nicolas + Dominique ». En revanche, en (21b) et (21c), PRO échappe à ses contrôleurs potentiels, incompatibles en personne. Le recours à des personnes de discours suggère que c'est bien la règle 3 qui s'applique.

Mais, chose plus délicate, alors même qu'un contrôleur potentiel compatible est disponible, PRO peut avoir *en parallèle* une interprétation alternative. Ainsi, en (22):

(22) [PRO lire la pièce à Paul] fera une forte impression sur Marie

règle 1. Par ailleurs, les remarques de Cadiot sur le type d'adjectifs permettant ou non ces constructions va tout à fait dans le sens d'un contrôle sémantique, puisque celui-ci relève des propriétés lexicales du prédicat.

Cahiers de Grammaire 30 (2006)

peut signifier : « que nous lisions la pièce à Paul impressionnera Marie » ou « que tu lises la pièce à Paul impressionnera Marie » ¹⁷. En revanche, il nous semble douteux que (22) puisse avoir l'interprétation suivante : « Que Julien lise la pièce à Léo impressionnera Marie ». La disponibilité d'une lecture de PRO correspondant aux personnes de discours nous paraît bien correspondre à une lecture logophorique (cf. section 2.2.). En revanche, ce que je ne m'explique absolument pas à ce stade, c'est pourquoi (22) permet une lecture logophorique concurrente, alors que cela me paraît exclu avec (17a). Peut-être ici une contrainte sémantique entre les deux prédicats entre-t-elle en jeu, pour favoriser ou écarter une interprétation selon la cohérence générale de l'énoncé. En effet, (23) nous semble meilleur que (17a) avec un PRO= « je », « tu » ou « on » :

(23) PRO parler fort terrifie(ra) Marie(17a) PRO parler en public terrifie Marie

Il faudrait dans ce cas admettre que les deux principes d'interprétation sont toujours disponibles pour les PRO^{sujet}, le choix ne se faisant qu'au terme d'un calcul prenant en compte non seulement la compatibilité entre les antécédents possibles et le verbe, mais aussi entre les deux prédicats.

3.3. Contrôle syntaxique (règle 2)?

Enfin, il reste des cas, comme en (24), où le contrôle de PRO peut être assuré soit par un argument de V soit par un contrôleur placé plus haut dans la structure (« à longue distance »). Or, les deux interprétations sont disponibles tant que les contrôleurs sont compatibles (sémantisme et accords):

(24) Jean pense que PRO agir bêtement à cette occasion ennuierait Marie

Ici, PRO peut référer à Marie, mais également à Jean (ou à une association des deux), ou encore, par exemple, à l'allocutaire. Seuls des indices morphologiques peuvent bloquer certaines interprétations :

(24') Jean pense que faire l'idiote ennuierait Marie > Marie, colocutrice (24'') Jean pense que faire l'idiot ennuierait Marie > Jean, colocuteur

On pourrait envisager que l'interprétation PRO=Jean correspond à une application de la « règle » 2 dans un domaine plus vaste. Mais il n'est pas sûr que ce soit le cas. En fait, il pourrait tout simplement s'agir d'une lecture logophorique, puisque Jean est aussi le « centre de perception » de la

Elle serait tout à fait naturelle dans la situation suivante : Marie est la mère, Paul son fils ainsi que Léo, qui apprend à lire depuis peu. Pour la fête des mère, quelqu'un assure à Léo : « Lire la pièce à Paul impressionnera Marie ».

113

Cahiers de Grammaire 30 (2006)

subordonnée. On pourrait ainsi expliquer de la même manière (24) et (25), où PRO peut désigner Léa alors que Léa ne c-commande pas PRO :

(25) Jean a dit à Léa; que PRO; faire l'idiote ennuierait Marie/Paul

Afin de vérifier cette analyse, il faudra passer en revue toutes les configurations où PRO peut être coréférent à un élément d'une structure supérieure. S'il s'agit uniquement de complétives de discours rapporté et de « compte-rendu de perception », ces cas pourraient tous se réduire à des interprétations logophoriques. PRO^{sujet} ne serait alors interprété que par les règles 1 et 3, et serait basiquement ambigu. Seules des contraintes d'incompatibilité, qui restent à définir avec précision, pourraient bloquer l'une ou l'autre des règles.

4. Conclusion provisoire

De cette première ébauche il ressort que PRO^{sujet} en contexte spécifique serait basiquement ambigu, le contrôle sémantique et le contrôle logophorique s'appliquant en parallèle, l'un ou l'autre n'étant exclu que dans certaines configurations particulières. Mais l'étude des propriétés de PRO doit être minutieuse. Il faut distinguer les interprétations possibles de PRO au moins pour les cas suivants : PRO est obligatoirement coréférent à un élément (explicite ou implicite) de la matrice ; PRO ne peut pas être coréférent à un élement de la matrice ; PRO a une seule interprétation vs PRO a plusieurs interprétations possibles. En outre, parmi les interprétations « libres » désignées par PRO_{arb}, il faut distinguer plusieurs cas : PRO a une interprétation « générique » ($\forall x$, P(x)) ou « indéfinie » (« des gens »), ou encore « logophorique », etc. Et parmi les interprétations « non contrôlées », il faut, selon nous, définir strictement les interprétations logophoriques, liées aux instances énonciatives, et les distinguer des interprétations « contextuelles », qui n'ont pas la même distribution.

Parallèlement, pour évaluer les propriétés interprétatives de PRO^{sujet}, il nous semble qu'il faut passer en revue de manière systématique ces diverses possibilités selon le contexte, notamment selon la construction du verbe matrice et selon que la matrice est une indépendante ou qu'elle est elle-même enchâssée dans une complétive. Il n'est pas exclu non plus que le type de verbe qui apparaît dans INF° puisse jouer. Seule une étude détaillée de ce type pourra servir de base fiable pour répondre à des questions plus théoriques : quelle est la relation de PRO avec les pronoms et avec les anaphores ? Peut-on envisager que PRO soit anaphore ou pronom selon les contextes ? Selon les interprétations ? Quel principe filtre les règles applicables pour l'interprétation selon le contexte où apparaît PRO ? Pourquoi le domaine d'apparition de PRO est-il corrélé avec un jeu différent des règles interprétatives ?

Références bibliographiques

- Bouchard, D. (1985), « PRO, pronominal or anaphor », *Linquistic Inquiry* 16-4, pp. 471-477.
- Bošković, Ž. (1997), The Syntax of Nonfinite Complementation: An Economy approach, MIT Press.
- Cadiot, P. (1990), « Contrôle anaphorique et prépositions », *Langages* 97, pp. 8-23.
- Chomsky, N. (1995), The Minimalist Program, MIT Press.
- Cinque, G. (1988), « On Si Constructions and the theory of Arb », *Linguistic Inquiry* 19-4, pp. 521-581.
- Dagnac, A. (2002), «L'interprétation de PRO dans les infinitives circonstancielles : quelques pistes de recherche », *in* J.-M. Merle (éd.), *Le Sujet*, Bibliothèque de Faits de Langue, pp. 159-172.
- Epstein, S.D. (1984), «Quantifier-PRO and the LF representation of PRO_{arb} », *Linguistic Inquiry* 15-3, pp. 499-505.
- Grodzinsky, Y. & Reinhart, T. (1993), «The Innateness of Binding and Coreference», *Linguistic Inquiry* 24-1, pp. 69-101.
- Gross, M. (1975), Méthodes en syntaxe: régime des constructions complétives, Paris, Hermann.
- Manzini, M.R. (1983), « On Control and Control Theory », *Linguistic Inquiry* 14, pp. 421-446.
- Manzini, M.R.& Roussou, A. (2000), « A minimalist theory of A-movement and control », *Lingua* 110, pp. 409-447.
- Martin, R. (2001), «Null Case and the distribution of PRO», *Linguistic Inquiry*, 32-1, pp. 141-166
- Mohanan, K. P. (1985), «Remarks on Control and Control Theory», *Linguistic Inquiry* 16-4, pp. 637-648.
- Nishigauchi, T. (1984), « Control & the thematic domain », *Language* 60, pp. 215-250.
- Reichler-Béguelin, M.J. (1995), « Contrôle du sujet zéro de l'infinitif et programmation de la période », *Scolia* 5, pp. 179-213.
- Reinhart, T. & Reuland, E. (1991), « Anaphors and logophors : an argument structure perspective », *in* J. Koster and E. Reuland (ed.), *Long-distance Anaphora*, Cambridge, UK: Cambridge University Press, pp. 283-321.
- Růžička, R. (1999), Control in grammar and pragmatics: a cross-linguistic study, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.
- Williams, E. (1987), «Implicit arguments, the binding theory, and control », *Natural Language and Linguistic Theory*, vol. 5, pp. 151-180.